



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

Bureau de l'administration générale
et des élections

Section élections

Arrêté DAGR/BAGE du 11 septembre 2017 établissant la liste des candidats aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu le code électoral ;
- Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;
- Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2017 établissant la liste des électeurs sénatoriaux du département de la Guadeloupe ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er}- Dans la perspective de l'élection des trois sénateurs du département de la Guadeloupe qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017, la liste des candidats dont la déclaration de candidature est définitivement enregistrée est arrêtée comme suit :

Liste n°1 : « la Guadeloupe Responsable et Solidaire »	
01	Dominique THEOPHILE
02	Patricia BAILLET
03	Jean-Claude PIOCHE
04	Marelyne VARO
05	Jacky GIBRIEN

Liste n°2 : « Créons l'avenir »	
01	Mehdi KEITA
02	Caroll LAUG
03	Serge SACILE
04	Christiane GANE
05	Michael FRANCIS

Liste n°3 : « Guadeloupe République »	
01	Fabert MICHELY
02	Liliane MONTOUT
03	Patrick CORNELIE
04	Annette BARBOT
05	Félix DESPLAN

Liste n°4 : « la Guadeloupe au cœur de notre action »	
01	Victorin LUREL
02	Victoire JASMIN
03	Christian BAPTISTE
04	Josette BOREL-LINCERTIN
05	Marcel SIGISCAR

Liste n°5 : « Guadeloupe Excellence »	
01	Alix NABAJOH
02	Murielle JABES
03	Didier DESTOUCHES
04	Mariane CEVA
05	Juste Armis NOEL

Liste n°6 : « Pour une Guadeloupe plus forte dans sa dimension Nationale et Caraïbienne »	
01	Blaise ALDO
02	Christiane CLARA épouse DELANNAY
03	Alex ANZALA
04	Marguerite PAUL
05	Bernard LECLAIRE

Liste n°7 : « Territoires Solidaires & Ruralité »	
01	Patricia POMPILIUS
02	Bernard SILFILLE
03	Antoinette LEGROS
04	Steeve ROUYAR
05	Patricia LAVIDANGE

Liste n°8 : « l'engagement au service de tous »	
01	José TORIBIO
02	Marie-Hélène JACOBY JOALY
03	Claude POIRIER
04	Élodie BORDIN
05	Louis Daniel JUSTINE

Liste n°9 : « Réussir ensemble la Guadeloupe »	
01	Maguy CELIGNY
02	Michel TOLA
03	Mylène ROBERT
04	Clément POLYCAR
05	Nadège THEOPHILE

Liste n°10 : « Pragmatisme et Engagement »	
01	Luc ADEMAR
02	Michelle MAKAI-A-ZENON
03	Joël RABOTEUR
04	Marie Eugène TROBO THOMASEAU
05	Gérard Pierre UNEAU

Article 3 - La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux mandataires de chaque liste et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Basse-Terre le

14 SEP. 2017

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale


Virginie KLES